

LE SPR D'AIRVAULT

Le SPR d'Airvault s'étend le long de la vallée du Thouet et concerne : le centre ancien et l'ancienne enceinte fortifiée d'Airvault, des zones naturelles et des hameaux.

Le centre ancien et l'ancienne enceinte fortifiée sont distants d'environ 4,8 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Le bâti y est dense et ferme la majorité des vues. Cependant, des vues cadrées lointaines en direction du projet sont très ponctuellement permises au niveau des remparts de l'ancien château du fait de sa situation topographique en point haut (cf. IV.3.1. Les lieux de vie et d'habitat et IV.6.5. Les monuments historiques). Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière est d'ailleurs déjà visible depuis ce point-là.

Les zones naturelles protégées au titre du SPR sont distantes de 3,5 à 7 km de la ZIP. Le secteur couvre les vallées du Thouet et de la Cendronne, ainsi que leurs abords boisés et vallonnés. Deux situations panoramiques sont identifiées sur ces zones et présentent donc des sensibilités visuelles par rapport au projet. Il s'agit de la butte du Fief d'Argent (cf. IV.3.3. Les éléments d'intérêt touristique) et du coteau est du Thouet au nord d'Airvault. Ces deux localités offrent des vues sur la vallée en contrebas, en covisibilité avec la zone de projet. Depuis le sommet de la butte du Fief d'Argent, de nombreux parcs éoliens, même lointains, sont visibles (Maisontiers-Tessonnière, Glénay, Availles-Thouarsais-Irais, Coulonges-Thouarsais, Noirterre La-Chapelle-Gaudin, Colombier).

Enfin certains hameaux au nord d'Airvault sont également zonés en SPR, il s'agit de Repéroux, Barroux, et du château du petit Moiré, situés respectivement à 5,1 km, 3,3 km et 4,7 km de la ZIP. La végétation dense entourant ces hameaux laisse peu de place à des vues dégagées sur l'extérieur depuis les centres-bourg, néanmoins la proximité au projet leur confère une sensibilité modérée, notamment en périphérie sud des zones bâties (cf. IV.3.1. Les lieux de vie et d'habitat). Les parcs éoliens déjà construits y sont d'ailleurs visibles, notamment celui de Maisontiers-Tessonnière qui se superpose avec la zone de projet, ou encore celui de Glénay, proche de Repéroux et du Petit Moiré.

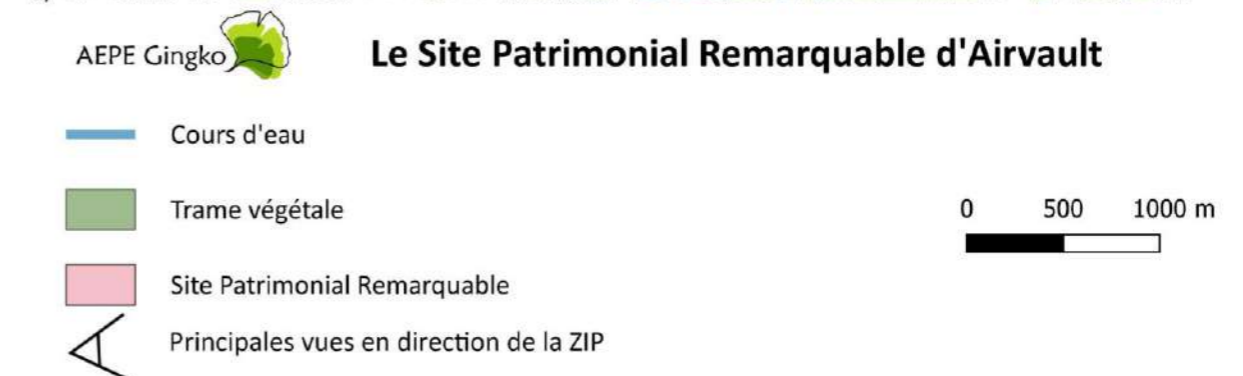
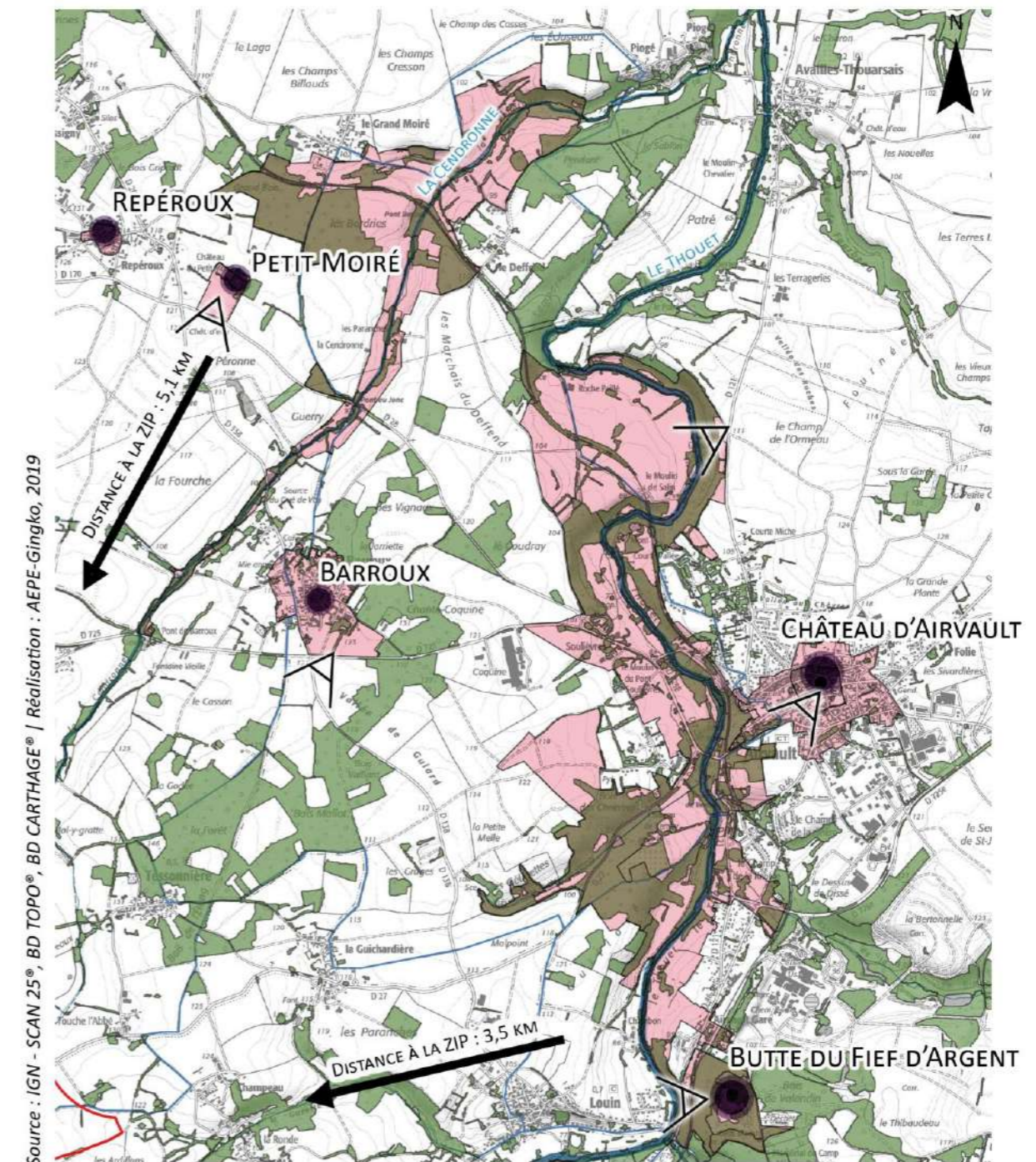
Les quelques points identifiés comme ouverts en direction de la ZIP depuis les surfaces concernées par le SPR d'Airvault confèrent à ce site patrimonial une sensibilité modérée (château, coteau du Thouet et hameaux) à forte (butte du Fief d'Argent) à cause de la relative proximité de la ZIP.



Photo 151 : Vue sur la vallée du Thouet en direction de la ZIP depuis le nord du SPR



Photo 152 : Vue panoramique depuis le sommet de la butte du Fief d'Argent



Carte 171 : Le Site Patrimonial Remarquable d'Airvault

LE SPR DE SAINT-LOUP-LAMAIRE

Ancienne ZPPAUP, le SPR de Saint-Loup-Lamairé est situé entre 1,5 et 3,5 km à l'est de la ZIP. Il comprend 4 secteurs : le centre ancien, le reste des zones urbaines, le château et son parc, et les zones naturelles qui entourent la ville, notamment la vallée du Thouet et ses coteaux.

Il y a très peu de vues ouvertes en direction de la ZIP depuis les secteurs bâtis, le château et le creux de la vallée du Thouet. À Saint-Loup-sur-Thouet le coteau rive gauche de la rivière est abrupt et ferme les perceptions. En revanche des vues ouvertes en surplomb de la vallée et en direction du projet sont ponctuellement possibles depuis le coteau est (RD46 notamment). Les perceptions potentielles depuis les zones bâties sont détaillées dans la partie relative au lieu de vie et d'habitat (cf. IV.3.1. *Les lieux de vie et d'habitat*). Celles relatives au château de Saint-Loup-Lamairé sont décrites précisément dans la suite de l'analyse patrimoniale (cf. IV.6.5. *Les monuments historiques*).

Quelques vues semi-ouvertes en direction de la ZIP sont également identifiées depuis les parcelles agricoles comprises dans le périmètre de protection situées à l'ouest de la vallée du Thouet.

Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière est perceptible depuis ces mêmes points, généralement en superposition avec la zone de projet.

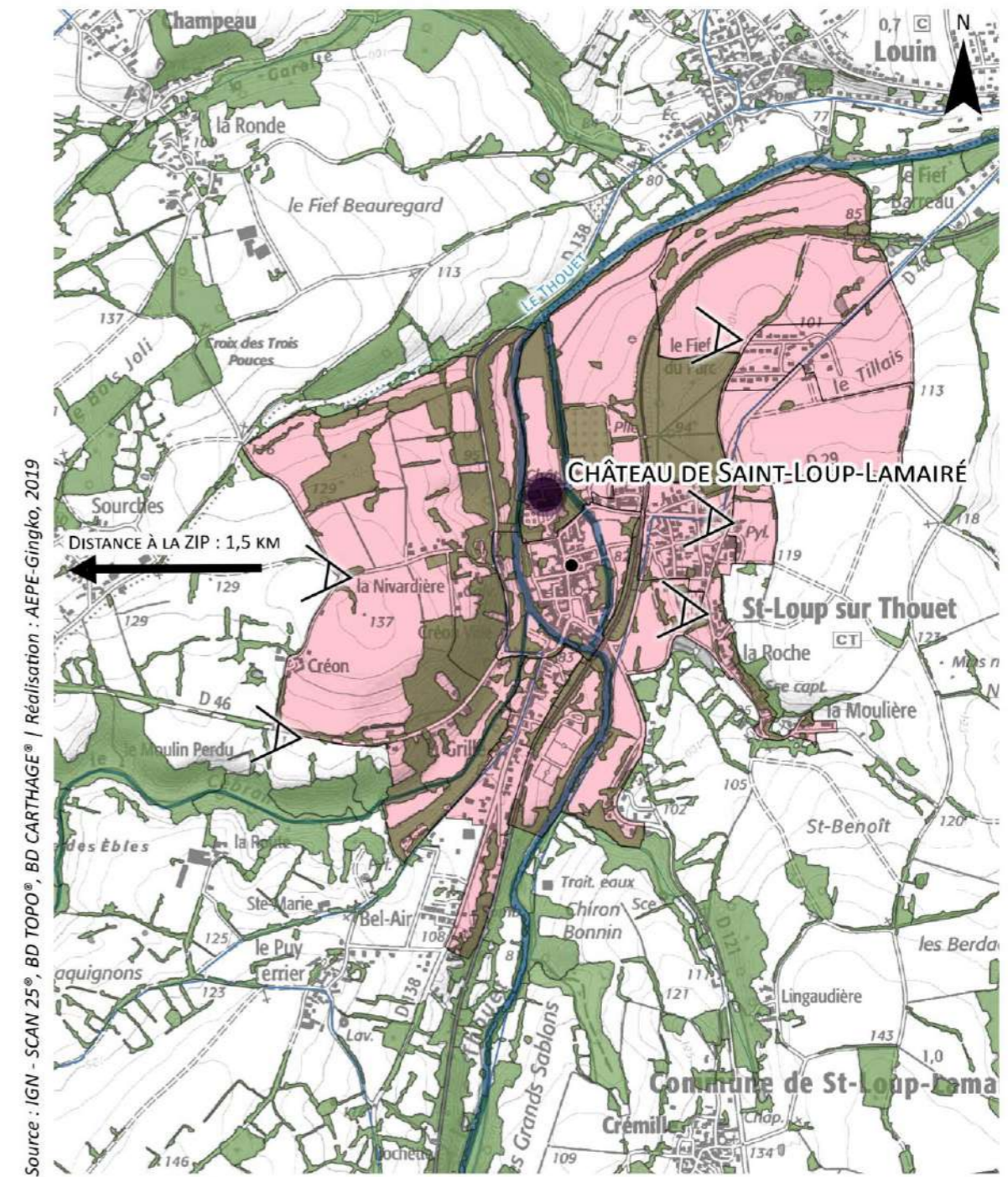
La sensibilité potentielle attribuée au Site Patrimonial Remarquable de Saint-Loup-Lamairé est donc évaluée à faible pour les zones bâties situées en fond de vallon et à forte pour les points les plus hauts du SPR (haut de coteau ouest et est) à cause de la relative proximité de la ZIP.



Photo 153 : Le centre ancien de Saint-Loup-sur-Thouet et son château s'inscrivent dans un environnement fermé par le relief et la végétation (Source : <https://www.survoldefrance.fr/>)



Photo 154 : Les vues sont ouvertes depuis les parcelles agricoles situées à l'ouest du Thouet



Source : IGN - SCAN 25°, BD TOPO®, BD CARTHAGE® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Loup-Lamairé

- Cours d'eau
- Trame végétale
- Site Patrimonial Remarquable
- A Principales vues en direction de la ZIP

0 500 1000 m

Carte 172 : Le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Loup-Lamairé

LE SPR DE PARTHENAY

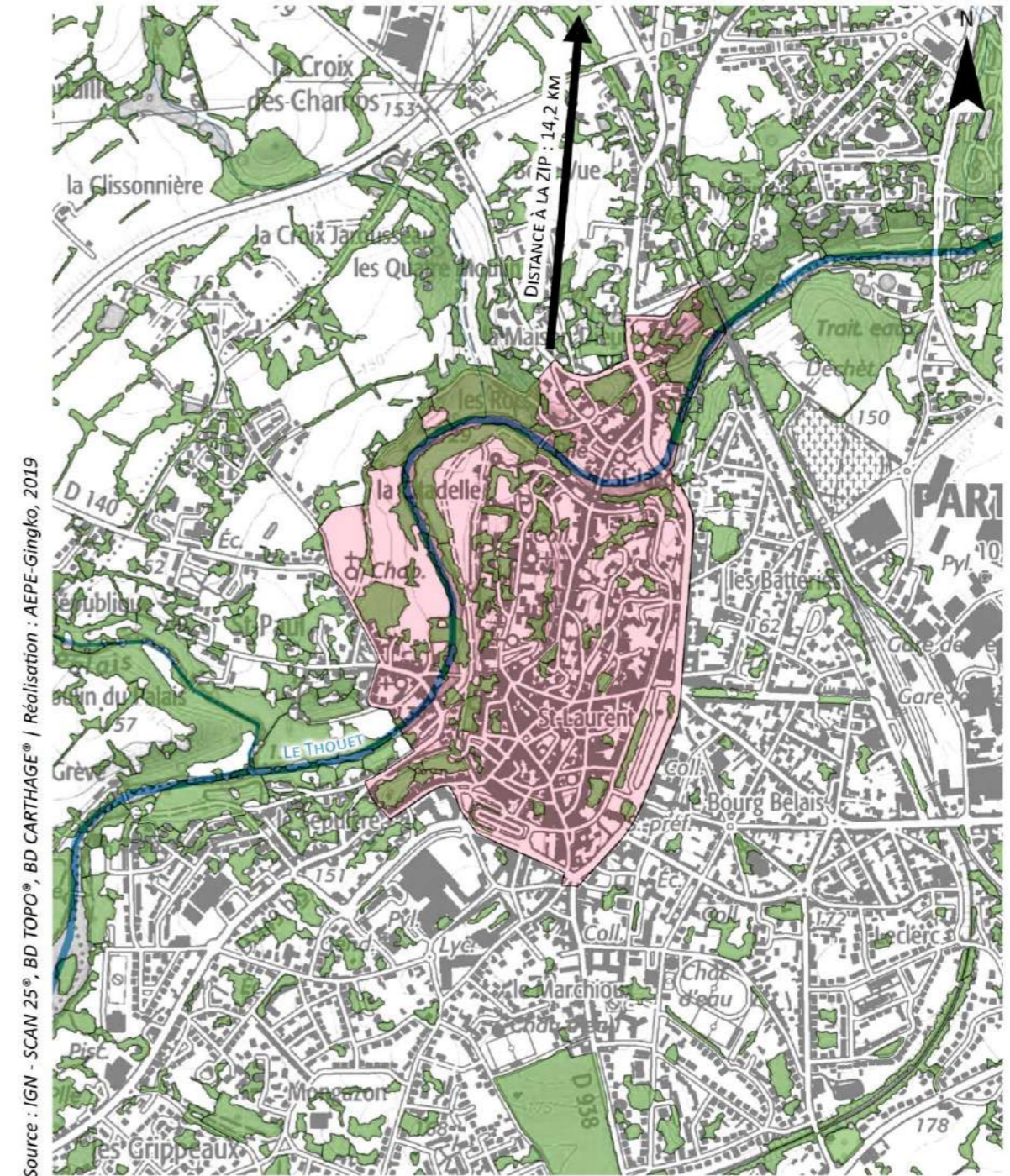
La zone classée en **SPR de Parthenay** est située à 14,2 km environ de la Zone d'Implantation Potentielle. Elle comprend le centre historique de la ville et une partie des paysages du Thouet. Le SPR de Parthenay se superpose en partie avec les sites classés et inscrits des anciennes fortifications, des abords de la rue du Vau Saint-Jacques, de la ville basse et du rocher du Thouet (cf. IV.6.4. Les sites inscrits et sites classés).

Implantée sur le coteau du Thouet, la vieille ville surplombe la vallée. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité de la trame bâtie et végétale ne permet pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord.

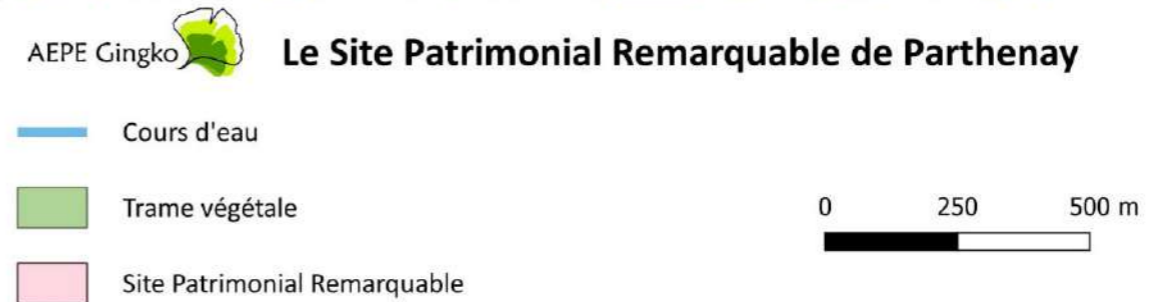
La sensibilité potentielle attribuée au Site Patrimonial Remarquable de Parthenay est donc évaluée à faible.



Photo 155 : La ville de Thouars (Source : <http://www.cc-parthenay-gatine.fr/>)



Source : IGN - SCAN 25°, BD TOPO®, BD CARTHAGE® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Carte 173 : Le Site Patrimonial Remarquable de Parthenay

LE SPR DE OIRON

Le SPR de Oiron est situé à 16,7 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle. L'ensemble de la zone bâtie de Oiron et de Leugny est protégé, ainsi que les espaces agricoles alentours et le bois du parc d'Oiron. Ce SPR s'inscrit dans un paysage de plaine agricole, au vues lointaines et ouvertes.

Depuis les bourgs de Oiron et Leugny, les vues sont fermées par la trame bâtie. Le parc boisé d'Oiron ne permet également pas de vue vers l'extérieur.

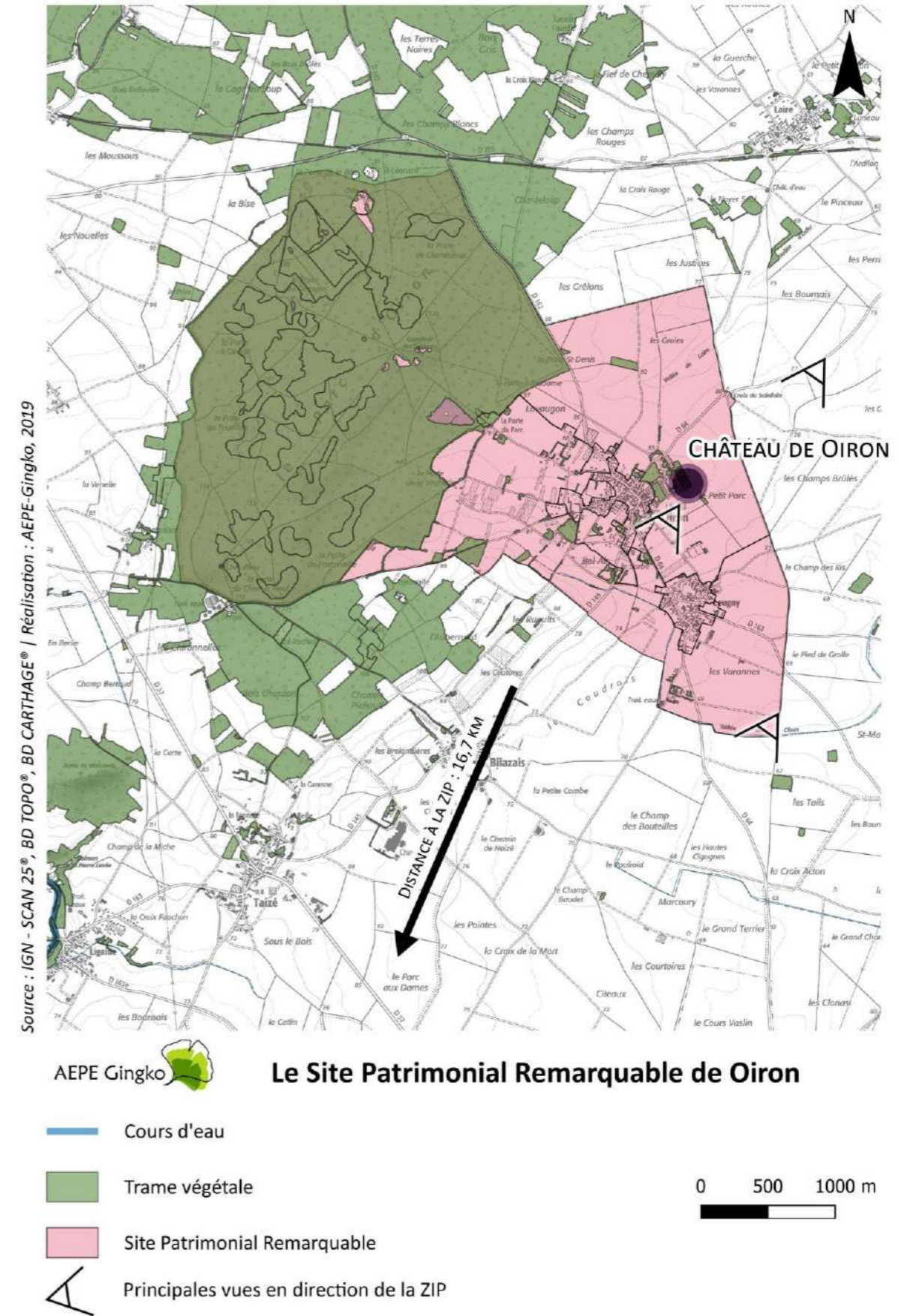
La sensibilité principale se situe au niveau du château de Oiron (cf. IV.6.5. Les monuments historiques). Celui-ci n'est globalement pas tourné vers la ZIP, la cour étant orientée nord-ouest. Cependant, depuis les façades sud et sud-est, des vues lointaines sont potentiellement possibles, facilitées par les paysages de plaines relativement plat et sans obstacles. Depuis les parcelles agricoles situées au sud des unités urbaines et comprises dans le périmètre de protection, des perceptions lointaines en direction de la ZIP sont également possibles. Un risque de covisibilité entre la zone de projet et le château est également identifié depuis l'arrivée nord (RD64).

Le motif éolien est d'ores et déjà perçu depuis ce SPR du fait de l'ouverture des paysages. Les parcs éoliens de Maisontiers-Tessonnière et Availles-Thouarsais-Irais sont ainsi visibles dans le lointain.

La sensibilité potentielle attribuée au Site Patrimonial Remarquable de Oiron est donc évaluée de faible à modérée. Au vu de l'éloignement du SPR à la zone de projet (> 15 km), ces sensibilités sont tout de même à nuancer.



Photo 156 : Oiron dans son environnement agricole – Vue depuis le château (Source : château de Oiron)



Carte 174 : Le Site Patrimonial Remarquable de Oiron

LE SPR DE THOUARS

La zone classée en SPR de Thouars est située à 17,8 km environ de la ZIP. Elle comprend : le centre historique haut, la ville du XIXème siècle, trois sous-secteurs à identité ouvrière et les paysages du Thouet. Une partie du SPR se superpose avec le site inscrit du château de Thouars et ses abords (cf. IV.6.4. Les sites inscrits et sites classés).

Les vues depuis le creux de la vallée du Thouet sont fermées par le coteau sud, dont le relief constitue un masque visuel en direction du projet dans la majorité des situations depuis Thouars. La zone protégée au nord de la vallée correspond à un paysage urbain dans lequel il n'y a pas d'ouvertures visuelles sur les paysages extérieurs. Seuls deux points de perception potentielle du projet sont identifiés sur le zonage du SPR, ils sont présentés en carte ci-contre. Il s'agit de la vue en surplomb du cimetière qui autorise une vue lointaine au sud, et de la tour du Prince de Galles dans le centre historique dont la hauteur permet potentiellement un panorama vers la ZIP (cf. IV.6.5. Les monuments historiques).

Le motif éolien est déjà ponctuellement perceptible depuis le SPR de Thouars. Quelques vues en direction du parc de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars) sont relevées depuis la frange est du SPR, au niveau du quartier de Fertevault implanté au niveau d'une boucle du Thouet.

La sensibilité potentielle du Site Patrimonial Remarquable de Thouars est donc évaluée globalement faible, ponctuellement modérée.



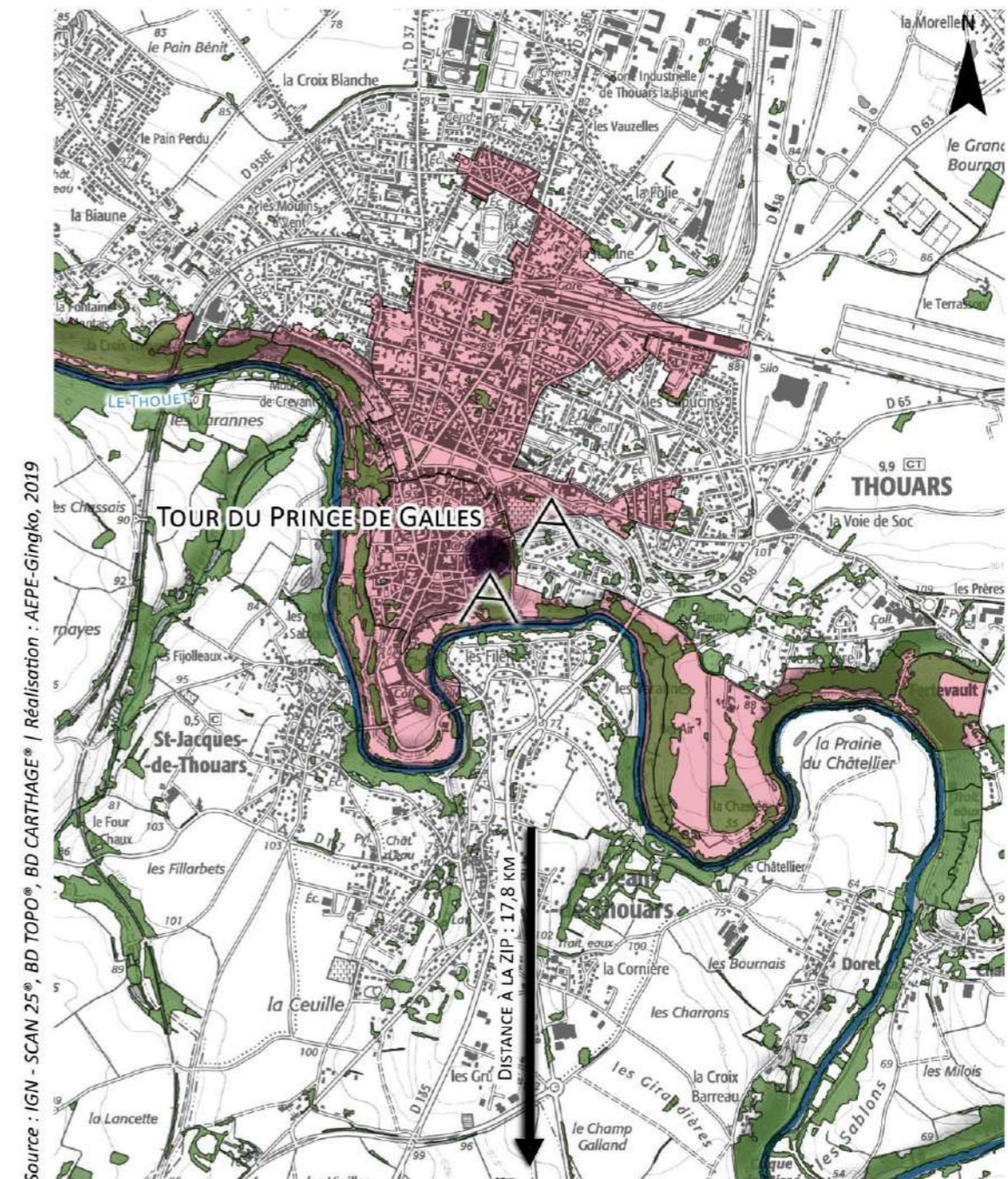
Photo 157 : La ville de Thouars (Source : <http://www.tourisme-pays-thouarsais.fr/>)



Photo 158 : Depuis la RD759, une vue très ponctuelle et lointaine est possible vers la ZIP au niveau du cimetière



Photo 159 : Tour du Prince de Galles – vue panoramique depuis le sommet de la tour



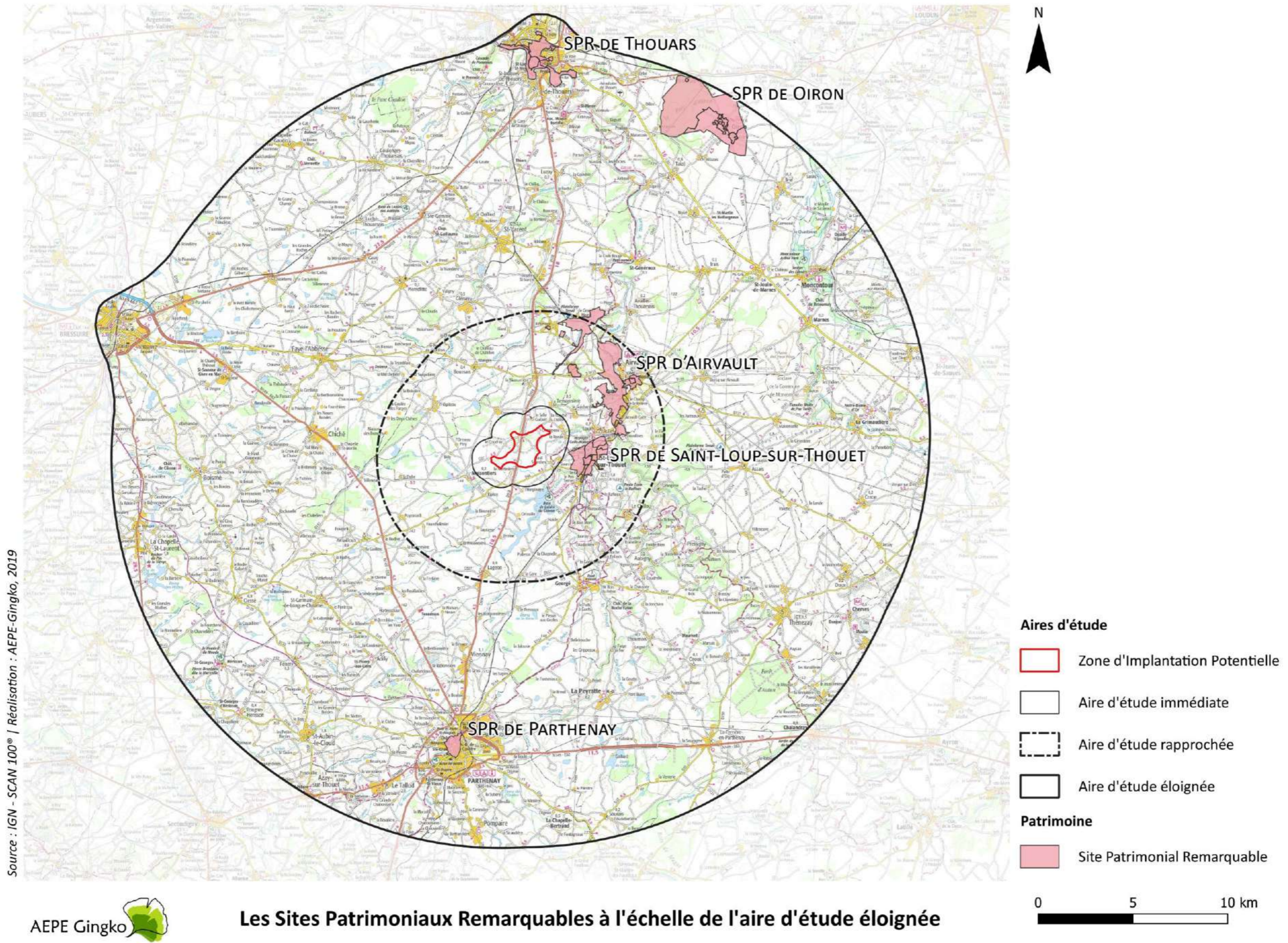
Source : IGN - SCAN 25°, BD TOPO®, BD CARTHAGE® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko **Le Site Patrimonial Remarquable de Thouars**

- Cours d'eau
- Trame végétale
- Site Patrimonial Remarquable
- A Principales vues en direction de la ZIP

0 500 1000 m

Carte 175 : Le Site Patrimonial Remarquable de Thouars



Carte 176 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.6.4. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

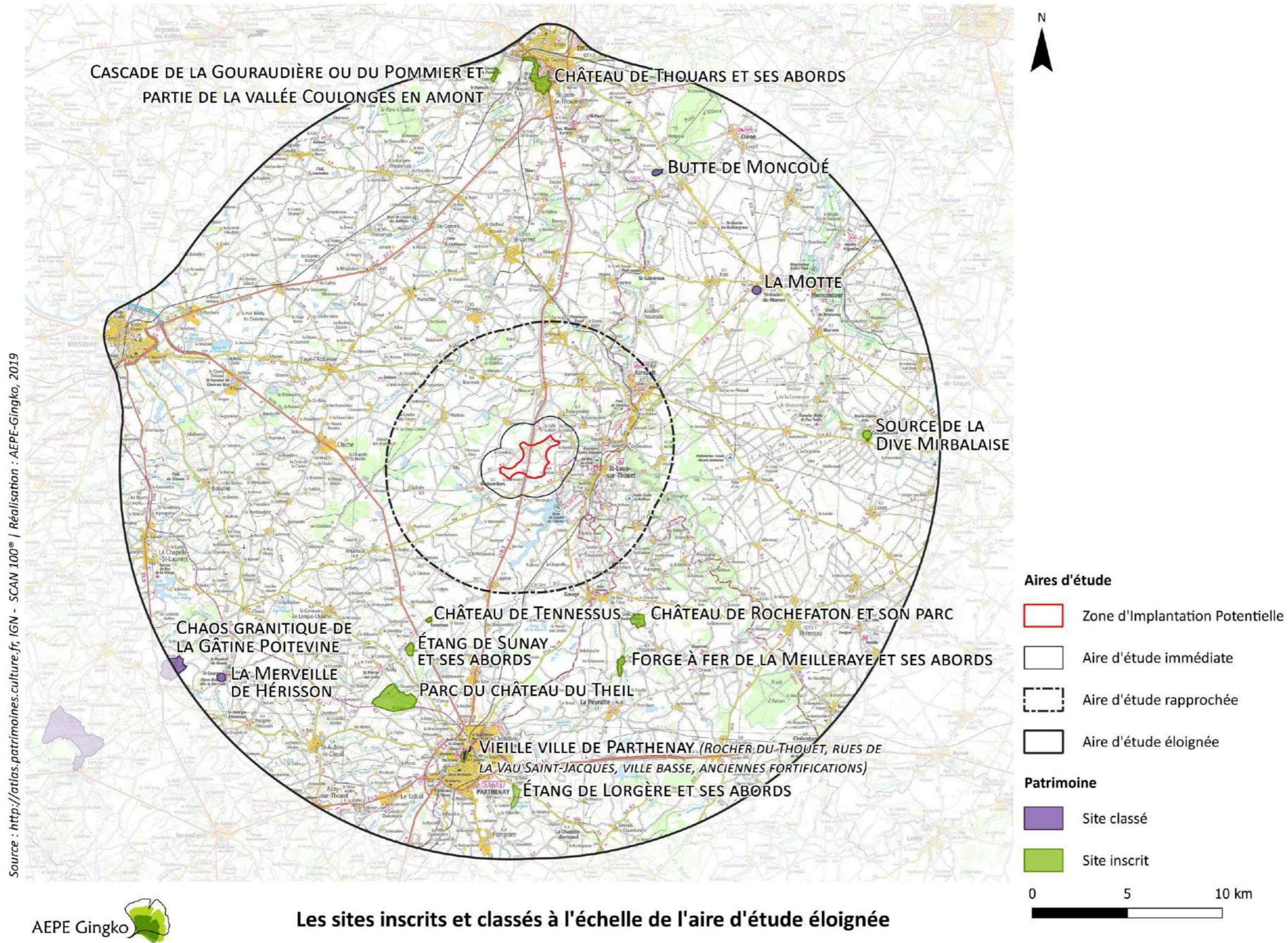
À l'échelle du périmètre d'étude éloigné, on recense six sites classés et 12 sites inscrits localisés sur la carte ci-après. Aucun ne se situe au sein de l'aire d'étude rapprochée. Une analyse des différents facteurs de sensibilité paysagère (éloignement, ouverture visuelle, orientation, position topographique, environnement immédiat...) est synthétisée dans le tableau suivant pour chacun de ces sites afin d'évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet. Certains sites se jouxtant ou se superposant, leur analyse est effectuée conjointement.

Aucune sensibilité paysagère significative n'est relevée pour les sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 143 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
Château de Tennessus (Amailloux)	Inscrit	8,3	Château médiéval entouré de douves, dont les jardins et communs sont également protégés. Cet édifice est implanté en rive nord du Cébron, topographiquement plutôt orienté vers le sud, et donc à l'opposé du projet. Il est entouré d'une végétation arborée proche du château et situé dans un environnement bocager avec un réseau de haies très dense. Pas de vues possibles donc depuis le monument et aucune covisibilité potentielle identifiée.	FAIBLE
Château de Rochefaton et son parc (Lhoumois)	Inscrit	8,8	Proche de la vallée du Thouet, le parc paysager, le château et les dépendances (propriété privée) sont protégés. Le château se positionne en contrebas des reliefs avoisinants (vallon du Ruisseau de Lachenot). L'environnement est boisé (parc boisé) et le château s'inscrit dans un paysage fermé de campagne agricole bocagère avec de nombreux vallonnements. Aucune vue lointaine n'est possible.	FAIBLE
Étang de Sunay et ses abords (Chatillon-sur-Thouet / Adilly)	Inscrit	10,0	Étang sur le cours d'eau du Cébron accompagné de son versant aux pentes douces occupé par des parcelles pâturées et une parcelle boisée. Une ripisylve épaisse accompagne les rives. Un pont pittoresque traverse le Cébron. Ce site est remarquable du fait du caractère rural préservé des éléments caractéristiques de la gâtine et du bocage (haies basses taillées, barrières de bois, pâturage). Les écrans végétaux des haies et la topographie en creux impliquent des paysages fermés, et aucune visibilité lointaine en direction de la ZIP.	FAIBLE
Forge à Fer de la Meilleraye et ses abords (Gourgé / la Peyratte)	Inscrit	10,5	Protection de l'ensemble bâti de la forge et des surfaces comprises entre le Thouet et le ruisseau de Pont Buret. En situation topographique basse, les vues sont fermées par les coteaux du Thouet et la végétation dense qui les occupe. Pas de possibilité de perception en direction de la ZIP.	FAIBLE
Parc du château du Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)	Inscrit	12,3	Parc paysager, bois, château et communs protégés (propriété privée). Ce domaine s'inscrit dans un environnement bocager et fortement boisé : les paysages cloisonnés limitent donc les perceptions, et le site est suffisamment éloigné pour exclure les possibilités de perception du projet. Aucune covisibilité identifiée.	FAIBLE
La Motte (Saint-Jouin-de-Marnes)	Classé	13,0	Butte entièrement boisée dans un paysage plat, seule la partie la plus haute est protégée au titre des sites. Située sur un itinéraire de randonnée pédestre. Aucune vue n'est possible depuis le haut de la butte, fermée par la végétation.	FAIBLE
Vieille ville de Parthenay (Parthenay)	Inscrit et classé	14,5	Sites inscrits : anciennes fortifications, abords de la rue du Vau Saint-Jacques et ville basse. Sites classés : rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent, rocher du Thouet. Implanté sur le coteau du Thouet, la vieille ville se place en situation de promontoire et est orienté en direction de la ZIP. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité des trames bâties et végétales ne permettent pas de vues	FAIBLE

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
			lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. Ces sites inscrits et classés se superposent avec le SPR de Parthenay (cf. IV.6.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)).	
Butte de Moncoué (Taizé)	Classé	14,8	Butte culminant à 125 m (dénivelé de 50 m) entièrement boisée, dont les parcelles sont privées et traversées par des chemins communaux. Depuis la butte, les vues en direction de la ZIP sont inexistantes du fait de la végétation. Cette butte est cependant perceptible depuis la RD37, à 500 m à l'ouest de la butte, en potentielle covisibilité avec la ZIP. Cependant, le risque est à nuancer au vu de la distance de la ZIP et de la ponctualité de cette perception.	FAIBLE
Étang de Lorgère et abords (Parthenay / Lac Chapelle-Bertrand)	Inscrit	16,0	L'étang de Lorgère se situe au sud-est de la ville de Parthenay, dans un environnement bocager dense. Ses abords sont très arborés et ne permettent pas de vues lointaines.	FAIBLE
Source de la Dive Mirbalaise (La Grimaudière)	Inscrit	16,0	Site localisé en milieu fermé par le bâti de la Grimaudière et la végétation de la ripisylve de la Dive. Sa situation topographique basse et son éloignement important vis-à-vis de la ZIP, ne permettent pas de vues en direction de la zone de projet.	FAIBLE
La Merveille de Hérisson (Neuvy-Bouin)	Classé	18,0	Rocher branlant faisant partie des chaos granitiques de la Gâtine Poitevine. Situé en périphérie du hameau du Hérisson, la trame bâtie, complétée par la trame bocagère, ne permettent pas de vues lointaines.	FAIBLE
Château de Thouars et ses abords (Thouars)	Inscrit	18,0	Surfaces protégées : boucle du Thouet surmontée du site promontoire du château de Thouars, une partie de la ville médiévale, fortifications, passerelles, ponts, viaducs, rives du Thouet en contrebas de l'ouest de la ville. Une partie du site inscrit se superpose avec le SPR de Thouars (cf. IV.6.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)). L'ensemble de la zone inscrite est isolé visuellement de la ZIP par le coteau sud du Thouet, il n'y a donc pas de cône de visibilité identifié qui se dégage sur cette zone. Il existe éventuellement un risque de covisibilité entre le château et le projet, identifiée de façon très ponctuelle depuis la route en surplomb du cimetière. Ce risque est à nuancer au vu de sa ponctualité et de la distance entre la zone de projet et Thouars.	FAIBLE
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la vallée de Coulonges en amont (Ste-Radegonde / St-Jacques de Thouars)	Inscrit	19,0	Située dans le vallon encaissé et boisé du ruisseau du Pressoir (sud de Thouars et du Thouet). Environnement fermé ne permettant pas de vues vers l'extérieur.	FAIBLE
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (Neuvy-Bouin)	Classé	19,3	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétal et l'éloignement à la ZIP n'induisent pas de vues vers la zone de projet.	FAIBLE



Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>, IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Les sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 177 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.6.5. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

IV.6.5.1. LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle a été mise en place, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. *tableau relatif à l'analyse multicritères des monuments historiques répertoriés*). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritère. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. Les critères sont détaillés ci-après :

Distance (note sur 6) : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.

> 10 km : 0

3 à 10 km : 3

0 à 3 km : 6

Situation topographique (note sur 4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.

Situation en point bas : 0

Situation intermédiaire : 2

Situation en point haut : 4

Environnement immédiat (note sur 4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé le risque est plus grand.

Végétation ou habitat dense : 0

Bocage : 2

Espace ouvert : 4

Hauteur du monument (note sur 2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.

< 2 m : 0

2 – 6 m : 1

> 6 m : 2

Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (note sur 2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.

NON : 0

OUI : 2

Ouverture au public (note sur 2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.

Non (uniquement usage privé) : 1

Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

IV.6.5.2. LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION MULTICRITÈRES

Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle vis-à-vis du projet. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

La carte suivante présente l'ensemble des 107 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (52 classés, partiellement classés ou partiellement inscrits-classés et 55 inscrits ou partiellement inscrits). Douze monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les 95 autres étant localisés dans l'aire d'étude éloignée.

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers (cf. *ci-après*).

Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques ressortant de cette analyse multicritère (note ≥ 10).

Les monuments historiques ressortant de cette analyse font ensuite l'objet d'une étude spécifique afin d'évaluer les zones présentant des risques de visibilité ou de covisibilité (abords des monuments, espaces depuis lesquels la silhouette du monument est perceptible...). Ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet (faible, modérée ou forte). À noter qu'un monument peut ressortir de l'analyse théorique avec une note supérieure à 10 mais finalement présenter une sensibilité faible ou très faible après analyse détaillée.